

# Coronavirus COVID-19



Le 27 mai 2020

Aux commissions scolaires  
de la région de la Mauricie-et-du-Centre-du-Québec

## MODALITÉS POUR L'APPLICATION DE LA CRÈME À MAINS DANS LE CONTEXTE DE LA COVID-19 DANS LES ÉCOLES PRIMAIRES

Devant la situation émergente et les préoccupations au sujet des mains des enfants, une consigne a été établie. Cette consigne appuie les recommandations de l'Institut national de santé publique du Québec (INSPQ), disant d'appliquer la crème hydratante après l'application de gel hydroalcoolique ou le lavage des mains. Cette consigne pourrait être sujette à changement advenant de nouvelles directives de la part du ministère de la Santé et des Services sociaux ou de l'INSPQ.

Il est recommandé que le parent applique la crème à mains le matin avant le départ pour l'école, au retour à la maison et avant le coucher. Durant la période de présence à l'école, l'enfant sera autorisé à appliquer la crème à mains avant la collation/récréation du matin et de l'après-midi et avant le dîner.

### Important :

- L'enfant doit avoir sa propre crème.
- La crème à mains restera en tout temps à l'école identifiée au nom de l'élève.
- Aucun partage de la crème à mains.

### Procédure pour l'enfant :

- Laver les mains avec de l'eau et du savon ou du gel hydroalcoolique;
- Sécher bien les mains;
- Attendre 30 secondes
- Appliquer de la crème à mains;
- Attendre que la crème à mains soit bien séchée.

Nous vous remercions de votre collaboration.



Marie Josée Godi, MD, M. Sc., FRCPC  
Directrice de santé publique  
Direction de la santé publique et responsabilité populationnelle  
CIUSSS MCQ